



Publié le 1 mars 2011 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication
t.caveng@soulier-avocats.com
Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

Canal + Events obtient la condamnation du groupe de groupe de Monsieur Gilles Moretton

Le tribunal de commerce de Lyon a, par jugement du 2 février 2011, condamné la société Gones & Sports et sa filiale SPSM pour concurrence déloyale au préjudice de Canal + Events. C'est la première décision rendue dans le cadre des différends qui opposent le groupe de Monsieur Gilles Moretton au groupe Canal + à la suite de la cession de la société de régie marketing et d'organisation d'évènements sportifs OCCADE SPORT à la société Groupe Canal + au mois de février 2008.

Le tribunal a jugé que la holding du groupe Moretton et sa filiale SPSM s'étaient accaparé déloyalement le projet de la salle multifonctions de 15 000 places sur lequel travaillait la société OCCADE SPORT, renommée Canal + Events après sa cession. Canal + Events était représentée par [Jean-Luc Soulier](#).

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.